

Programme formation

"Savoir exercer le
télésoin"

RESPONSABLE

Lydie Canipel

INTERVENANTS

Lydie Canipel

ANNÉE 2022



Appelée de leurs vœux par l'ensemble des acteurs de santé, la mise en place légale du télésoin a été accélérée par les pouvoirs publics, désireux d'offrir un cadre formel et sécurisé aux pratiques qui ont commencé à se multiplier au cours de la crise sanitaire du covid-19. Le décret d'application de l'article 53 de la loi OTSS, publié le 03 juin 2021 au journal officiel, concrétise cette volonté régulatrice et marque le départ d'une évolution phare dans la prise en soins coordonnée des patients pour sortir du tout présentiel et entrer dans le parcours alterné. Il ouvre la possibilité à 18 professions de santé de pratiquer le télésoin.

Autorisé en France au-delà des dérogations liées à la crise de la Covid-19 depuis juin 2021, le télésoin est une forme de pratique de soins à distance reposant sur les technologies de l'information et de la communication. Il met en rapport un usager du système de santé avec un ou plusieurs pharmaciens ou auxiliaires médicaux dans l'exercice de leurs compétences prévues au code de la santé publique vecteur d'optimisation des soins. Le télésoin s'inscrit dans le parcours coordonné alterné de soins des usagers du système de santé qui repose sur le médecin traitant. Toutes les personnes concernées peuvent bénéficier du télésoin et aucune situation n'est exclue, à l'exception de celles nécessitant un contact direct en présentiel (vaccination, changement de pansement, ajustement d'une prothèse...) ou un équipement spécifique, non disponible auprès d'elles. Le professionnel alterne soin en présentiel et télésoin, après avoir pris une décision partagée avec le patient dont l'éligibilité a été évaluée en amont (par exemple, pour le suivi de pathologies chroniques où il est à souligner que le télésoin est particulièrement adapté. Il répond à des besoins de rééducation, d'éducation, d'adaptation diététique, etc.). Il est recommandé par la Haute Autorité de Santé que la mise en place du parcours alterné avec télésoin se réalise lors d'un contact présentiel permettant d'établir la relation « patient-soignant ». Le télésoin prend la forme d'une activité de soins et crée un besoin de formation chez les professionnels de soins concernés par cet exercice à savoir les pharmaciens et auxiliaires médicaux (Audioprothésistes, Orthopédistes-orthésistes, Diététiciens, Orthophonistes, Épithésistes, Orthoprothésistes, Ergothérapeutes, Orthoptistes, Infirmiers, Pédiatres-podologues, Manipulateurs d'électroradiologie médicale, Pharmaciens, Podo-orthésistes, Masseurs-kinésithérapeutes, Psychomotriciens, Ocularistes, Techniciens de laboratoire médical, Opticiens-lunetiers.).

Au terme de cette formation, les apprenants sont en mesure d'organiser et d'exercer le télésoin selon son propre contexte professionnel. L'activité de télésoin vient renforcer leur rôle prépondérant dans l'activité de télésanté aux côtés des médecins.

Le programme



JOUR 1

MATIN

30 minutes :

Accueil des participants

- Tour de table ;
- Les expériences et attentes des participants par rapport à la formation ;
- Le projet individuel de la formation ;
- Les objectifs d'apprentissages des participants ;
- Les méthodes pédagogiques proposées.

1h30 minutes :

Les fondamentaux règlementaires et juridiques du télésoin

- S'approprier les fondamentaux du télé soins règlementaires et juridiques à partir de cas pratiques
- Travail de groupe, appropriation des concepts

10 minutes : Pause

1 heure :

Enjeux éthiques et déontologiques dans un projet de télésoin

- S'approprier les fondamentaux du télé soins éthiques déontologiques à partir de cas pratiques
- Travail de groupe, appropriation des concepts

1h00 : Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

1h30 :

Le parcours coordonné alterné : travailler en équipe pluridisciplinaire

10 minutes : Pause

2h00 :

Organiser son activité de télé soins

- Identifier les bonnes pratiques en télé soins selon les recommandations de l'HAS

JOUR 2

MATIN

3h30 minutes :

Retours d'expériences : identifier les leviers et les freins

1h00 : Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

3h :

Mise en situation, simulation de télésoin : Jeux de rôles

30 minutes :

Synthèse des 2 jours

Mise en place d'objectifs personnels de développement du télésoin : Le projet de l'étudiant et ses composantes

JOUR 3 = 1 mois après la formation

1 journée : temps de parole 1H/1H30/participants

Objectif : réussir son propre projet de Téléconsultation L'accompagnement du projet pour sa réussite



Lydie CANIPEL,
past-présidente de la SFSD,
consultante en santé digitale,
Infirmière diplômée d'état.

Les certifications

La **Société Française de Santé Digitale** est un organisme de formation référencée dans les différents organismes tels que Datadock, ANDPC et Qualiopi.

Le public

Nos formations s'adresse à tous les publics même porteurs d'un handicap :

- métiers des soins de rééducation
- métiers médico-techniques
- sages-femmes
- médecins spécialistes
- pharmaciens
- métiers du soin infirmier

Tarif de la formation

Nos formations en présentiel sont au tarif de **1500€ par personne.**

Pré requis

Il n'y a aucun pré requis pour cette formation.

Déroulé de la formation :

Les formations en présentiel se déroulent à Paris. Le lieu ainsi que les informations pratiques vous seront communiqués avant le début de la formation.

Inscription à la formation :

Pour vous inscrire à la formation, remplissez le formulaire prévu à cet effet là en cliquant sur le bouton "Inscriptions" en dessous de la formation qui vous intéresse.

Suite à ce formulaire, vous recevrez soit un RIB pour un paiement par virement soit un lien pour payer en ligne.

Ce programme est disponible sur le site internet de la SFSD donc consultable à tout moment.

Pour toute demande de devis, vous pouvez envoyer un mail à resp.comm@sfsd.fr